

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR09.35PR
concernant
une demande de crédit d'investissement de Fr. 850'000.-- pour financer des
mesures décidées pour améliorer la sécurité dans les bâtiments scolaires.**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 18 août à 19h00 à l'Hôtel de Ville, salle de Conférence II.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Briand Aude, Dewarrat Anilda, Hofmann Daniel, Lachat Corinne, Nicollin Marinette, Vuagniaux Yves, Wagnière Emilienne, Wuillamoz David et le soussigné, désigné 1^{er} membre, Mutrux Etienne.

La délégation municipale était composée de M. le Municipal Paul-Arthur Treyvaud et Georges Nicolet (URBAT). Nous les remercions pour les explications et informations fournies lors de l'étude de ce préavis.

Préambule

Dans un premier temps, M. Treyvaud a rappelé l'incident survenu à Léon-Michaud et qui a conduit à un contrôle systématique de tous les bâtiments scolaires yverdonnois. Cet examen a été tout d'abord visuel et mené par URBAT, puis approfondi et complété par un bureau d'étude d'ingénieurs pour détecter les installations non conformes qui constituent un danger potentiel. Il en a résulté toute une liste de mesures pour rendre ces différents bâtiments conformes aux normes ECA actuelles.

Il ne s'agit pas dans ce cas d'appliquer les nouvelles normes pour des anciens bâtiments, opération tout simplement impossible à réaliser, les aspects techniques et financiers qu'elle impliquerait seraient trop contraignants ou inexécutables. Le but est d'entreprendre uniquement les travaux apportant un maximum de sécurité aux utilisateurs, ceci en accord avec les spécialistes de l'ECA. Il n'y a pas de risque zéro, mais il s'agit bien de limiter ces risques au maximum.

Un calendrier en deux étapes est proposé, afin de ne pas prendre de retard dans les travaux. La première concerne le collège Léon-Michaud et celui de Pestalozzi (le préavis traité par cette commission) et une deuxième demande de crédit sera effectuée au printemps 2010 pour les autres bâtiments scolaires.

Objet du préavis

M. Nicolet a par la suite détaillé certains aspects techniques des travaux engagés et répondu à quelques questions des commissaires. Ainsi, par exemple, les murs et portes anti-feux (dans les nouvelles normes) ne seront pas mises en place dans les anciens bâtiments, alors que les éclairages de secours et la signalétique des sorties de secours seront contrôlés. Il a relevé que le risque le plus dangereux est le celui d'incendie et qu'à ce titre des portes dites « anti-paniques » seront installées (notamment dans les salles de gym) et le système d'alarme pour l'évacuation sera amélioré et complété.

M. Nicolet a également expliqué comment s'organisaient les contrôles des bâtiments. Premièrement, les concierges sont tenus d'annoncer les éventuels problèmes et dysfonctionnements. URBAT tient à jour des fiches informatisées sur les bâtiments communaux et

mises à jour lors de tournées de contrôle périodique. Cet outil doit permettre d'évaluer et de créer un calendrier des prochains travaux à effectuer. Enfin ont lieu des interventions ponctuelles. Généralement des mandats de moindre importance offerts à des bureaux d'ingénieurs pour vérifier un dysfonctionnement ou un défaut.

Remarques de la Commission

Il a également été fait état de problèmes de communication entre le service du feu et la direction des écoles depuis 1-2 ans. Si les écoles effectuent des exercices de simulation incendie avec les élèves, les rapports en retour du service du feu se font attendre (les nouveaux protocoles, par exemple). Ce petit flou qui ne peut être que temporaire devra être résolu dans l'avenir par des échanges plus soutenus entre ces deux entités.

La Commission reste quelque peu sceptique, voire choquée, quant au fait que l'incident survenu au collège Léon-Michaud soit en partie le déclencheur du contrôle des établissements scolaires et d'une demande de crédit relativement importante (et de plus complétée par une seconde étape). Les recensements des travaux de mise en conformité et concernant la sécurité devraient être instaurés de manière plus périodiques et précises dans le temps et ainsi les demandes de crédits s'y rapportant plus ponctuelles.

Conclusion

Convaincue du bien-fondé des travaux à entreprendre, la Commission vous recommande, à une brillante unanimité des ses membres, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter ce préavis tel que présenté.

Yverdon-les-Bains, le 19 août 2009.

Etienne Mutrux, 1^{er} membre